

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L413-1 et L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09/11/2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant que 15 recrutements sont intervenus dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux dans les communes affiliées au Centre de Gestion, permettant 5 inscriptions sur liste d'aptitude pour ce cadre d'emplois au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°220481 du 11/10/2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis professionnels de chacun des fonctionnaires proposés,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application du 2° de l'article L523-1 du code précité, la liste d'aptitude au grade de technicien au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

BAISSON Sabine
DUMONT Jean-Claude
JUBIN Nicolas
MONNANNI Philippe
ROGNON Frédéric

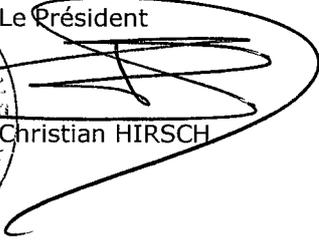
Cette liste prend effet au 01/03/2023.

ARTICLE 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet et Messieurs les Sous-Préfets, tous les Centres de Gestion, toutes les collectivités du Département.

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à MONTBELIARD, le 21 février 2023

Le Président



Christian HIRSCH

